

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 23 (1943)
Heft: 2

Rubrik: Activité de la Chambre de commerce suisse en France pendant le mois de janvier 1943

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CIRCULAIRE N° 105**SUPPLÉMENT DE LA LISTE DES ADHÉRENTS DE NOTRE COMPAGNIE**

Dans le courant du mois de mars paraîtra le premier supplément de la liste, arrêtée au 31 décembre 1942, des Adhérents de notre Compagnie.

Ce supplément donnera les renseignements habituels sur les personnes dont l'adhésion à notre Compagnie a été homologuée par son Conseil d'Administration du 1^{er} janvier au 31 décembre 1942. Il est établi suivant les mêmes règles qui ont présidé à la confection de la liste elle-même.

Nos Adhérents qui ont reçu la liste recevront automatiquement ce supplément. Quant à ceux qui n'ont pas reçu la liste parce qu'ils ne nous ont jamais retourné le bulletin de souscription que nous leur avons fait parvenir au début de 1942, nous les avisons qu'un certain stock de ces listes nous reste et que nous pourrions leur en envoyer un exemplaire, ainsi que du supplément. Il leur suffira de présenter leur demande par écrit au Secrétariat général de notre Compagnie, 16 avenue de l'Opéra, Paris 1^{er}.

CIRCULAIRE N° 106**CORRESPONDANCE COMMERCIALE ENTRE LA FRANCE OCCUPÉE ET LA SUISSE**

Comme nous vous l'avons promis dans notre circulaire n° 102 publiée dans le numéro de janvier 1943 (page 12), nous vous tenons au courant de l'évolution du régime de la correspondance commerciale entre la France occupée et la Suisse.

De France occupée en Suisse, la correspondance continue à être acheminée selon les règles en vigueur antérieurement, par l'intermédiaire de notre Compagnie.

En ce qui concerne la transmission de Suisse en France occupée, nous avons organisé un bureau à Bâle dont l'adresse est :

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Service de la Correspondance Commerciale

BALE 2.

chargé de réunir, contrôler et expédier les lettres. Il entrera en service dès que les Autorités compétentes nous auront donné leur accord. Nous espérons que ce Service ne tardera pas à entrer en fonction.

CIRCULAIRE N° 107**ASSOUPLISSEMENT DE LA LIGNE DE DÉMARCATIION EN FRANCE**

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons l'assouplissement de la ligne de démarcation en France.

L'échange de correspondance entre les deux zones devient libre. Nos lecteurs voudront bien se reporter aux communiqués qui ont paru dans la presse pour connaître les modalités d'application de ce principe.

En ce qui concerne le franchissement de la ligne de démarcation par les voyageurs, l'obligation d'être muni d'un laissez-passer délivré par les Autorités allemandes est supprimé, aussi bien pour les étrangers que pour les Français. Par contre, vis-à-vis des Autorités françaises, les étrangers seraient éventuellement astreints à l'accomplissement de formalités spéciales sur lesquelles nous reviendrons dès que nous aurons obtenu des précisions.

ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1943

PARIS

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 25 janvier. Il a pris connaissance d'un rapport établi par le Secrétariat général sur la question de la nouvelle réglementation du commerce de l'or en Suisse. Puis il a homologué une nouvelle liste de décès, démissions, radiations et adhésions, faisant passer l'effectif de la Compagnie de 4.160 à 4.207.

Le Secrétariat général s'est occupé de favoriser, par de nombreuses interventions, les échanges franco-suisse.

Du côté des importations suisses en France, il a fait des démarches pour provoquer la délivrance de licences concer-

nant des produits divers, notamment des broderies de Saint-Gall.

En ce qui concerne les exportations, il a appuyé également des demandes de licences, obtenant satisfaction dans un grand nombre de cas. Il a demandé l'abaissement de la retenue de péréquation dans certaines circonstances où elle menaçait de faire échouer l'affaire. Il a continué à faire diligence pour trouver des produits français exportables en Suisse. Ces recherches ont eu lieu dans les domaines les plus variés. Parallèlement, des acheteurs ont été sollicités en Suisse, avec le concours de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale. Le Secrétariat général se plaît à constater que les efforts

accomplis par lui sur ce terrain depuis quelques mois portent des fruits : c'est ainsi qu'une expédition assez importante de liqueur réalisée au cours du mois est le résultat d'un voyage effectué dans les Charentes, au cours de l'automne dernier, par l'un de ses membres. En dehors de ces affaires isolées, quelques programmes d'exportation ont pu être mis sur pied, notamment pour les produits chimiques.

Le Secrétariat général a mis en train, d'autre part, la constitution d'un fichier des représentants en France de maisons suisses. Cette documentation sera très utile quand une situation plus normale sera établie. Le Secrétariat général a rendu, au surplus, des services divers à ses Adhérents. Il est intervenu auprès des Administrations compétentes pour le rétablissement de la correspondance commerciale entre la France occupée et la Suisse, interrompue pendant un certain temps dans le sens Suisse-France occupée. Son service des laissez-passer a continué à fonctionner normalement, éprouvant néanmoins de plus en plus de difficultés pour obtenir les autorisations pour les voyages entre la France occupée et la Suisse. Il a prêté son aide à ceux qui avaient besoin de faire renouveler leur carte d'identité d'étranger.

Enfin, le Secrétariat général a posé les bases d'une enquête sur l'avenir des relations commerciales franco-suisse. Il a suivi les travaux de diverses associations intéressées au commerce international et continué à compléter sa documentation par le dépouillement régulier de la presse économique et financière.

LYON

La Délégation du Secrétariat général est intervenue à plusieurs reprises en faveur d'importations en France de marchandises suisses, notamment pour les textiles et les produits chimiques. Dans le domaine des exportations vers la Suisse de marchandises françaises, elle a obtenu des résultats satisfaisants, décidant des industriels et des commerçants appartenant à des branches très diverses à vendre en Suisse et les aidant pour obtenir les licences d'exportation. Des démarches ont été faites pour abaisser le prix de certains articles dont l'exportation, qui est traditionnelle, est entravée actuellement par l'excès de ce dernier.

La Délégation est restée en rapport permanent avec les Services compétents au sujet de l'interruption et de la

reprise de la correspondance entre les deux pays. En conséquence de cette interruption, des assouplissements à certaines règles de la présentation des demandes d'autorisation d'importation ont dû être demandés.

Le Comité de la Section de Lyon et du Centre s'est réuni le 28 janvier. Le régime de la correspondance entre la France et la Suisse et l'organisation des groupements nationaux d'achat en France a retenu son attention. Le Président de la Compagnie, M. Bitterli, assistait à cette réunion et il exprima, dans une brève allocution, ses idées sur le rôle de la Section.

Le Secrétaire de la Section a été appelé à fournir de nombreux renseignements au sujet des conditions de voyage entre la zone anciennement non occupée et la Suisse. D'autre part, il a étudié la question des paiements anticipés de marchandises suisses importées en France.

MARSEILLE

Au cours de sa séance du 19 janvier, le Comité de la Section de Marseille et du Sud-Est a entendu un exposé du Secrétaire sur l'état actuel des relations postales, télégraphiques, téléphoniques et ferroviaires entre la France et la Suisse. Il s'est occupé également du système de la répartition des matières premières en France, particulièrement de l'abandon de la règle de la référence 1938.

Le Secrétariat de la Section a été appelé à fournir des renseignements au sujet de marchandises suisses qui étaient restées en souffrance dans le port à la suite des événements de novembre dernier. Il a consacré, d'autre part, une grande partie de son activité à la recherche de produits français exportables en Suisse. Une enquête a été entreprise par lui sur les ressources du Vaucluse.

BESANÇON

Le 6 janvier, se sont tenues à Besançon trois réunions en vue de discuter de la possibilité de reprendre, dans l'intérêt de l'équilibre du clearing franco-suisse, les exportations vers la Suisse de certaines pièces détachées d'horlogerie françaises. Il s'agit d'une réunion du Comité et de deux réunions groupant respectivement les Adhérents fabricants de balanciers et les Adhérents fabricants d'assortiments à cylindre de la Section de l'Est.

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

Assemblée Générale de la Banque de France

L'Assemblée générale de la Banque de France s'est réunie, le 28 janvier, sous la présidence de M. de Boisanger, Gouverneur, qui présenta le rapport du Conseil général.

Après avoir rappelé l'aisance monétaire qui règne actuellement et les deux heureuses conséquences qui en découlent, c'est-à-dire l'alimentation régulière de la trésorerie et l'allègement des charges de la dette par le moyen de conversions, M. de Boisanger a mis le marché des valeurs en garde contre le renouvellement des excès auxquels il s'est livré au cours de l'année écoulée. Abordant enfin le problème monétaire, le Gouverneur s'exprima dans ces termes :

« La Banque mesure pleinement le poids des charges financières imposées à la France, et qui risquent de rendre vains tous les efforts de redressement. Elle sait cependant que tous les pays belligérants ont à supporter des fardeaux très lourds, dont la charge est partout attestée par l'accrois-

sement de la circulation fiduciaire, le développement de l'inflation de crédit et l'augmentation accélérée de la dette publique... »

« A la fin des hostilités, la France, pour assurer sa reconstruction économique, ne pourra pas se dispenser d'effectuer des achats à l'étranger. Une dépréciation du change rendrait ces achats plus onéreux, donc plus difficiles, alors que le niveau de nos prix, lorsque auront disparu certains excès, favorisera nos exportations vers la plupart des pays. La rupture des parités serait ainsi contraire aussi bien à l'intérêt national qu'à celui de tous les peuples éprouvés par la guerre, et dont les conditions d'existence ne pourront être relevées que par une active reprise des échanges internationaux. »

Emprunt de la Caisse Autonome d'Amortissement

La Caisse Autonome d'Amortissement a émis dans la seconde quinzaine du mois de janvier et les premiers jours de février des obligations 3 1/2 p. 100 au pair, amortissables en 15 ans. Le montant de l'émission était de 14 mil-